

SECTEUR 1. RUE DE LA MAIRIE



En entrée du bourg, le site est destiné à accueillir une offre de nouveaux logements.

Contraint par la présence de talus qui délimitent l'ensemble de la parcelle, un accès mutualisé aux deux constructions est à prévoir au niveau du carrefour situé au nord-est. Le traitement végétalisé des limites séparatives entre les constructions est à prioriser.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,14 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		14 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		2	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	